



25 septembre 2023

La Principale

A

Madame, Monsieur le Chef d'entreprise  
Ou Responsable d'accueil

Objet : période d'observation du milieu professionnel

Madame, Monsieur,

Le monde de l'école et le monde du travail s'efforcent de créer entre eux des liens de plus en plus étroits. C'est pourquoi le texte ministériel prévoit, dans le cadre du « Parcours AVENIR » une séquence d'observation en milieu professionnel, obligatoire pour tous les élèves de 3<sup>ème</sup>. Celle-ci constitue un temps de sensibilisation sur l'environnement technologique, économique et professionnel.

L'un de nos élèves vous sollicite pour découvrir votre entreprise ou votre structure pour la période du 11 au 15 décembre 2023. Il sera préparé et suivi par un professeur référent qui lui rendra visite ou prendra contact avec son responsable de stage. L'élève disposera d'un livret guidant ses observations, il devra rédiger un rapport qu'il présentera oralement à un jury.

Cette séquence sur votre lieu de travail a pour objectifs de découvrir vos activités, votre mode de fonctionnement ainsi que les différents métiers qui y sont exercés.

Grâce à vous, cette séquence d'observation permettra à notre élève d'avoir une expérience, une meilleure connaissance du monde du travail et de confirmer ou d'infirmer un éventuel choix d'orientation.

Nous sommes conscients des contraintes que l'accueil de notre élève vous impose et vous remercions de l'accepter dans votre entreprise. En cas d'acceptation, une convention sera établie entre le collège, vous-même, l'élève et son responsable légal. Un exemplaire vous sera remis par l'élève.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

**Myriam Oravec**



Le 25 septembre 2023

La Principale

A

Madame, Monsieur le Chef d'entreprise  
Ou Responsable d'accueil

Objet : période d'observation du milieu professionnel

Madame, Monsieur,

Le monde de l'école et le monde du travail s'efforcent de créer entre eux des liens de plus en plus étroits. C'est pourquoi le texte ministériel prévoit, dans le cadre du « Parcours AVENIR » une séquence d'observation en milieu professionnel, obligatoire pour tous les élèves de 3<sup>ème</sup>. Celle-ci constitue un temps de sensibilisation sur l'environnement technologique, économique et professionnel.

L'un de nos élèves vous sollicite pour découvrir votre entreprise ou votre structure pour la période du 4 au 8 décembre 2023. Il sera préparé et suivi par un professeur référent qui lui rendra visite ou prendra contact avec son responsable de stage. L'élève disposera d'un livret guidant ses observations, il devra rédiger un rapport qu'il présentera oralement à un jury.

Cette séquence sur votre lieu de travail a pour objectifs de découvrir vos activités, votre mode de fonctionnement ainsi que les différents métiers qui y sont exercés.

Grâce à vous, cette séquence d'observation permettra à notre élève d'avoir une expérience, une meilleure connaissance du monde du travail et de confirmer ou d'infirmer un éventuel choix d'orientation.

Nous sommes conscients des contraintes que l'accueil de notre élève vous impose et vous remercions de l'accepter dans votre entreprise. En cas d'acceptation, une convention sera établie entre le collège, vous-même, l'élève et son responsable légal. Un exemplaire vous sera remis par l'élève.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

**Myriam Oravec**

